

L'an deux mille vingt et un, le 8 février à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur Emmanuel DASSA, Maire.

Étaient présents : M. Emmanuel BASTIN, Mmes Lydie BATAILLE, Solène BODARD, MM. Philippe CASOLARI, Olivier CAZAU, Mme Laure CLEMENT, MM. Emmanuel DASSA, Franck DIARD, Didier DUBOIS-CHAUDERON, Mme Virginie JANSSEN, M. Guillaume KASPERSKI, Mme Fabienne LAMBERT, MM. Erwan LE BIHAN, Alexis LEBRUN, Mme Corinne LEFEUVRE, MM. Sylvain MASSARD, Christophe PIEPRZ, Mmes Marjorie RIMBERT, Elodie ROSIER, M. Philippe TAVEAU, Mme Mélina VERA

Pouvoirs : Mme Morgane BOYARD à Mme Virginie JANSSEN
Mme Marjorie LABRUYERE à M. Philippe CASOLARI

Secrétaire de séance : Mme Fabienne LAMBERT

Nombre de conseillers en exercice :	23
Présents :	21
Procurations :	2
Votants :	23

Le quorum étant atteint, **Monsieur Emmanuel DASSA**, Maire, ouvre la séance.

- Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020 ;
- **Adoption de l'ordre du jour** ;
- Délibération n° 1 : **Adhésion au groupement de commandes assurance Cyber Risques** ;
- Délibération n° 2 : **Signature conventions avec la CAF pour les prestations de service : activités périscolaires, accueil de loisirs maternel et élémentaire, accueil adolescents** ;
- Délibération n° 3 : **Désignation du correspondant défense** ;
- Délibération n°4 : **Approbation du Contrat culturel de territoire saison 2021 et demande de subventions** ;
- Questions diverses.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020 :

Monsieur Alexis LEBRUN a indiqué qu'une erreur matérielle a été commise dans la délibération n°08/02/21. Il a été indiqué que la délibération a été votée à l'unanimité alors que les membres de l'opposition ont voté contre. Il convient d'annuler et remplacer la délibération et le compte-rendu dans ce sens.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Délibération n° 01 : Adhésion au groupement de commandes assurance Cyber Risques

Monsieur Emmanuel DASSA présente la délibération.

Délibération :

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU la convention constitutive du groupement de commandes assurance Cyber Risques,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2019-2022, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 23)

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes assurance Cyber Risques pour la période 2022-2025, pour les prestations telles qu'annexées à la présente délibération,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

4. Délibération n° 02 : Signature conventions avec la CAF pour les prestations de service : activités périscolaires, accueil de loisirs maternel et élémentaire, accueil adolescents

Monsieur Emmanuel DASSA présente la délibération.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'agrément délivré par la Direction Départementale Jeunesse et Sport pour les activités périscolaires, des centres de loisirs primaire et maternel, de l'accueil adolescents,

Considérant la nécessité de renouveler les conventions en cours,

Considérant que ces conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « maternel & élémentaire » : activités périscolaires et extrascolaires, de l'accueil adolescents et du bonus territoire Ctg (convention territoriale globale) pour la Maison des Enfants et la Maison des Jeunes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 23)

Approuve les termes de ces nouvelles conventions d'objectifs et de financement telles qu'annexées à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document à intervenir.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021 et suivants.

5. Délibération n° 03 : Désignation du correspondant défense

Monsieur Emmanuel DASSA présente la délibération.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les circulaires du 26 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2003 et 27 janvier 2004 relatives aux Correspondants Défense,

Vu l'instruction du Ministère de la Défense du 8 janvier 2009,

Vu l'Instruction n°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 relative aux Correspondants Défense,

Vu les circulaires interministérielles, demandant la mise en place d'un conseiller municipal en charges des questions de défense dans chaque commune, des 26 octobre 2001, 18 février 2002 et 27 janvier 2004,

Vu l'appel à candidatures,

Considérant l'intérêt de désigner un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationales afin de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation.

Considérant qu'il convient de nommer 1 correspondant défense,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 23)

Décide de nommer Correspondant défense :

- **M. Christophe PIEPRZ**

6. Délibération n° 04 : Approbation du Contrat culturel de territoire saison 2021 et demande de subventions

Monsieur Emmanuel DASSA présente la délibération.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif d'aide aux contrats culturels des territoires proposé par le Conseil départemental de l'Essonne,

Vu le programme d'activités culturelles prévu dans le cadre de ce dispositif,

Considérant l'intérêt d'obtenir un financement pour développer ces activités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 23)

Approuve le dossier d'aide aux projets culturels tel que joint en annexe de la présente délibération,

Autorise le Maire à signer le dossier d'aide aux contrats culturels 2021,

Sollicite du Conseil départemental de l'Essonne les aides et les soutiens les plus élevés possibles pouvant être consentis dans le cadre de ce contrat d'aide aux projets culturels de territoire au titre de la saison 2021,

Dit que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget 2021 de la commune de Briis-sous-Forges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00